

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du 20 juin 2019

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 30 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Béatrice ALIPHAT - Martial ALVAREZ - Christophe AMALRIC - Sylvia BARTHELEMY - François BERNARDINI - Roland BLUM - Patrick BORÉ - Gérard BRAMOULLÉ - Christian BURLE - Gaby CHARROUX - Frédéric COLLART - Georges CRISTIANI - Arlette FRUCTUS - Daniel GAGNON - Alexandre GALLESE - Danièle GARCIA - Gérard GAZAY - Nicolas ISNARD - Maryse JOISSAINS MASINI - Didier KHELFA - Richard MALLIÉ - Xavier MERY - Danielle MILON - Jean MONTAGNAC - Pascal MONTECOT - Roland MOUREN - Henri PONS - Georges ROSSO - Michel ROUX - Martine VASSAL.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Martine CESARI représentée par Danièle GARCIA - Roland GIBERTI représenté par Roland MOUREN.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Eric LE DISSÈS.

Madame la Présidente a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

ECO 004-6039/19/BM

■ Approbation d'une convention d'études avec la SPLA Pays d'Aix Territoires pour la réalisation d'un schéma d'accessibilité au pôle d'activités d'Aix-en-Provence et au secteur de l'ARENA

MET 19/11418/BM

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

Le pôle d'activités d'Aix-en-Provence, est l'un des secteurs d'activités le plus attractif de la région avec ses 426 hectares et plus de 26 000 emplois. Il est situé sur le secteur des Milles sur la commune d'Aix-en-Provence, entre la RD9 et l'A51 qui représentent ses deux accès principaux.

Les conditions d'accès à ce pôle ne sont pas toujours aisées et les difficultés qui peuvent être rencontrées ne font que s'agrandir avec le développement et la densification du secteur.

L'entrée Est qui relie l'A51 au pôle d'activités d'Aix-en-Provence, fait l'objet depuis plusieurs années de beaucoup d'attention et d'investissement de la part de l'ensemble des gestionnaires concernés que sont la Métropole, la ville d'Aix-en-Provence, le Conseil Départemental ainsi que l'État.

Dans ce même périmètre, a été implanté en 2017 l'ARENA du Pays d'Aix, qui aujourd'hui augmente l'attractivité du secteur et génère de nouveaux besoins.

Face aux difficultés rencontrées, il est aujourd'hui proposé de réfléchir à un schéma d'accessibilité à ce secteur allant des 3 Pigeons à la ZAC de Lenfant.

La SPLA Pays d'Aix Territoires connaît bien les problématiques de la zones pour avoir récemment réalisé l'aménagement de l'ARENA ainsi que l'aménagement de la ZAC de Lenfant. Il est donc aujourd'hui proposé de lui confier une convention d'études afin de répondre à cette problématique.

Signé le 20 Juin 2019
Reçu au Contrôle de légalité le 17 juillet 2019

L'objectif de cette étude est :

- d'une part de faire un diagnostic de la situation actuelle : avec les nouveaux usages, les conditions de circulations, les possibilités en termes d'aménagement au vu des documents d'urbanismes, l'état des lieux en terme de fonciers disponibles...
- d'autre part de faire des propositions d'aménagements viaries, (pour VL et TC) ainsi que l'identification de zones de stationnement pour les événements de l'ARENA.

La proposition de convention s'élève à 80 0000 € HT y compris rémunération de la SPLA.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération n°FAG 062-3081/17/CM du Conseil de la Métropole du 14 décembre 2017 validant l'AP d' « études et petits travaux – Toutes communes » pour un montant de 1M€ ;
- La délibération n°FAG 021-5718/19/CM du Conseil de la Métropole du 28 mars 2019 portant délégation de compétences du Conseil au Bureau de la Métropole ;
- La lettre de saisine de la Présidente de la Métropole ;
- L'avis du Conseil de Territoire du Pays d'Aix du 13 juin 2019.

Où le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Qu'il convient d'améliorer l'accessibilité du pôle d'activités d'Aix en Provence et du secteur de l'ARENA.

Délibère

Article 1 :

Est approuvée la convention d'études avec la SPLA Pays d'Aix Territoires ci-annexée, pour un montant de 80 000 euros HT comprenant la rémunération de la SPLA.

Article 2 :

Madame la Présidente de la Métropole ou son représentant est autorisé à signer cette convention et tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette étude.

Signé le 20 Juin 2019
Reçu au Contrôle de légalité le 17 juillet 2019

Article 3 :

Les crédits nécessaires sont inscrits sur l'Etat Spécial du Territoire du Pays d'Aix, en section d'investissement : opération budgétaire 331, nature 4581, fonction 61, autorisation de programme DI331AP « Études et Petits travaux - Toutes communes ».

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
Le Vice-Président Délégué
Développement des entreprises,
Zones d'activités, Commerce et Artisanat

Gérard GAZAY